

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
UN LIBRARY  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

PREMIERE COMMISSION  
8e séance  
tenue le  
vendredi 16 octobre 1992  
à 15 heures  
New York

NOV 16 1992 *Documents officiels*

UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 8e SEANCE

**Président :** M. ELARABY (Egypte)  
**puis :** M. SUH (République de Corée)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/47/PV.8  
10 novembre 1992

FRANCAIS

92-61509 1095L (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)  
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA  
SECURITE INTERNATIONALE

M. KIBIDI NGOVUKA (Zaïre) : Monsieur le Président, je voudrais, de prime abord, vous dire tout le plaisir que ressent le Zaïre de voir l'Ambassadeur d'Egypte, représentant d'un pays frère d'Afrique qui a des liens séculaires avec le mien, à la tête de cette importante commission.

Au début de cette semaine, l'Egypte a été secouée par un tremblement de terre qui s'est soldé par de nombreuses pertes en vies humaines, sans parler des dommages matériels graves. Le Zaïre présente à la République soeur d'Egypte et à son peuple dans l'épreuve ses condoléances les plus sincères.

Sans tomber dans les poncifs habituels, vous me permettrez cependant de rendre hommage à vos qualités de diplomate qui sont unanimement reconnues et appréciées de tous. Notre commission, que dis-je, la Première Commission, qui est consacrée aux questions politiques, du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales, ne pouvait pas se trouver dans des mains plus expertes.

Le Zaïre, qui a eu en son temps le privilège de présider les travaux de notre commission, ne ménagera pas ses efforts pour vous aider, dans la mesure de ses moyens, à atteindre les objectifs que vous vous êtes assignés.

Qu'il me soit permis, en outre, de présenter mes chaleureuses félicitations aux autres membres du bureau qui, j'en suis persuadé, vous apporteront la collaboration que nous voulons tous efficace et féconde, pour la pleine réussite de votre mandat.

A la veille de ce troisième millénaire, le monde a subi des transformations profondes au point que sa carte géopolitique a connu de remarquables changements. Plus personne ne parle de conflits Est-Ouest et si le Pacte de Varsovie n'est plus qu'un souvenir, l'OTAN, quant à lui, est en train de se restructurer, du fait qu'on l'a privé d'ennemi.

Le communisme a perdu de son attrait et, du coup, les querelles idéologiques qui, naguère, constituaient la trame de la vie politique internationale ont disparu. La Fédération de Russie et tous les autres membres de la CEI, de même que tous les autres Etats de l'Europe orientale,

M. Kibidi Ngovuka (Zaïre)

vivent aujourd'hui de nouvelles expériences caractérisées par des réformes démocratiques et libérales dans les secteurs économiques, socio-culturels et politiques. La guerre froide a, en effet, définitivement vécu.

Nous regardons l'avenir du monde avec des regards neufs, avec espoir, avec beaucoup d'optimisme teinté de doutes et d'inquiétude. En effet, face à la montée du nationalisme, voire du racisme - et pourquoi pas du tribalisme -, l'on pourrait se demander si le concept de la solidarité internationale ne va pas s'effriter et perdre ainsi une bonne partie de sa substance dans quelques pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Nous nous demandons, en effet, quelle sera la place que l'Afrique, en proie à des difficultés économiques innombrables, occupera dans les préoccupations de la communauté internationale.

C'est dire que les changements n'auront pas toujours pour conséquences de résoudre tous les problèmes liés au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales. Ils vont y contribuer certes, mais nous devons mettre en place des stratégies pour faire mieux dans ces domaines, où les égoïsmes, les intérêts nationaux, les réticences d'ordre psychologique pourraient prendre le pas sur les impératifs d'une véritable solidarité entre les Etats du Sud et du Nord. En définitive, l'humanité, qui se trouve devant un tournant historique, doit faire un choix : soit bâtir la paix et la sécurité internationales sur la base d'une croissance économique pour tous les Etats, soit continuer à s'enfermer dans de vieux concepts, tel que celui de la dissuasion nucléaire, qui appartient à une autre époque.

On se demande aujourd'hui si le désarmement nucléaire est un mythe ou une réalité. Je voudrais noter quelques signes évidents d'une politique de désarmement durable. Il s'agit notamment des efforts remarquables faits par la Fédération de Russie et par les Etats-Unis, à travers la conclusion de divers traités, en particulier la mise en oeuvre du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus longue portée (Traité INF) qui, pour la première fois, élimine toute une série d'armes nucléaires; la signature de l'Accord START qui prévoit une réduction importante des armes nucléaires stratégiques dans un délai rapproché; et les annonces par les Présidents Bush, Gorbatchev et Eltsine de l'élimination de nombreux systèmes d'armes nucléaires, après des décennies d'attente.

M. Kibidi Ngovuka (Zaïre)

Parmi les autres signes évidents d'une politique de désarmement durable, nous citerons l'adhésion de la Chine et de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération; les récents arrangements de garanties avec la République populaire démocratique de Corée, qui ont pour effet de renforcer le régime de non-prolifération, ainsi que le moratoire annoncé au début de 1992 par la France sur les essais nucléaires jusqu'à la fin de cette année. Tous ces faits auront un impact positif sur les questions du désarmement nucléaire.

Je voudrais rappeler, à ce stade, qu'en 1990, la Commission du désarmement avait adopté une déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Cette déclaration a été, en fait, un constat d'échec de la deuxième Décennie du désarmement adoptée en 1978 dans le cadre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

S'il est vrai que grâce au nouveau climat international, il est raisonnable d'espérer plus de progrès dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, il est bon que cette question vitale ne soit pas escamotée et que l'on établisse entre puissances nucléaires et pays ne fabriquant pas d'armes nucléaires, ou qui ne possèdent aucune structure de recherche dans le domaine nucléaire, une situation non discriminatoire. Tandis que les Etats nucléaires pouvaient fabriquer de nouvelles générations d'armes nucléaires sans se soumettre à aucun contrôle, d'autres pays non dotés d'armes nucléaires étaient soumis à l'inactivité tout simplement parce que signataires du Traité de non-prolifération. Le Traité de non-prolifération nucléaire doit être universel, c'est-à-dire concerner tous les Etats et tous les aspects, et c'est seulement de la sorte que l'on pourra éviter au monde une catastrophe nucléaire.

Ma délégation partage les propositions faites il y a quelque temps par M. Kozyrev, Ministre des relations extérieures de la Russie, sur le non-ciblage des armes stratégiques, la suppression de leur état d'alerte et la séparation des vecteurs et des ogives. Quant aux matières fissiles provenant du démantèlement des ogives existantes, mon pays s'associe à l'opinion exprimée par certains pays, selon laquelle celles-ci doivent être remises à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour leur utilisation à des fins pacifiques.

M. Kibidi Ngovuka (Zaire)

S'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ma délégation, qui a pris à côté des autres délégations une part active au processus qui a conduit à la rédaction de cette convention, voudrait féliciter tous les artisans de cet instrument efficace qui permettra d'éliminer les armes chimiques et bactériologiques dans les catégories d'armes de destruction massive. L'humanité a donc fait un progrès avec cette convention qui, nous l'espérons, sera signée par tous les membres de la communauté internationale, et cela sans réserve. D'ores et déjà, ma délégation souhaite que le projet soumis à notre approbation concernant les armes chimiques et bactériologiques soit adoptée par consensus.

Notre monde se trouve déchiré par de nombreux conflits régionaux. Que l'on pense ici aux combats qui font rage dans les pays de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union soviétique, que l'on pense à la Somalie. Partout des ruines, partout la désolation, la famine, la mort qui frappe des innocents, des enfants, des hommes, des femmes, des vieillards, sans recours, sans secours. Et ces drames vécus au quotidien nous interpellent.

Hier, c'était le conflit Iraq-Koweït avec des tonnes de bombes déversées sur l'Iraq, des destructions massives au Koweït, sans parler du conflit arabo-israélien qui n'a que trop duré. Les conflits régionaux qui ont plusieurs causes (tracés de frontières mal définis, non-reconnaissance des droits des minorités ethniques dans certains territoires, discriminations religieuses, convoitise de richesses se trouvant dans les pays voisins, volonté de puissance) finissent quelquefois par de véritables conflagrations aux dimensions imprévisibles.

Ces conflits régionaux mobilisent des ressources importantes qui sont investies dans l'achat d'armes classiques, dont le transfert se fait souvent avec la complicité des Etats industrialisés fabricants d'armes. La question des transferts internationaux d'armes préoccupe à juste titre la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle ma délégation a toujours été pour le désarmement régional, non pas de façon isolée mais dans un contexte bien défini du désarmement global au niveau mondial.

M. Kibidi Ngovuka (Zaïre)

Au niveau de notre sous-région, c'est-à-dire de l'Afrique centrale, nous sommes arrivés, conformément à la résolution 46/37 B, intitulée "Mesures de confiance à l'échelon régional", avec le soutien actif du Secrétaire général de l'ONU, à mettre sur pied le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Bien que nos Etats ne connaissent pas de conflits ouverts, ou pas de conflits du tout, et qu'ils ne soient pas fabricants d'armes, le Comité consultatif permanent est un cadre de concertation pour résoudre des problèmes potentiels qui pourraient mettre en péril la paix et la sécurité de nos Etats. La délégation du Cameroun, dont le pays a hébergé la première réunion d'organisation tenue à Yaoundé du 27 au 31 juillet 1992, présentera ici même un projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", parrainé par tous les Etats de notre sous-région.

Dans le contexte du continent africain, le Zaïre a depuis fort longtemps, en application des résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, demandé que l'Afrique soit une zone exempte d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud, le seul pays de notre continent à avoir la capacité de fabriquer des armes nucléaires, a pu signer un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous nous en félicitons. Cependant, nous attachons un grand intérêt aux inspections régulières par l'Agence des sites nucléaires sud-africains afin de débarrasser notre continent de ces armes terrifiantes.

Parlant des menaces non militaires contre la paix et la sécurité de nos Etats, le Ministre des relations extérieures du Zaïre a, dans son exposé devant l'Assemblée générale le 24 septembre 1992, lancé un appel à la solidarité des peuples et des gouvernements du Sud et du Nord en vue d'une prospérité partagée.

Certes, a-t-il ajouté,

"... le sous-développement ne disparaîtra pas du jour au lendemain, tout simplement parce que les pays prospères du Nord auront décidé de mettre à la disposition des pays du tiers monde des ressources financières" [additionnelles] "provenant des coupes sombres qu'elles auront faites sur leur budget militaire, mais plutôt de la mise en place de véritables stratégies pour juguler la misère des peuples d'Afrique et d'autres pays sous-développés." (A/47/PV.11, p. 102 et 103)

M. Kibidi Ngovuka (Zaïre)

C'est en partant de ces considérations que le Zaïre est d'avis que la résolution sur le lien entre le désarmement et le développement devrait entrer dans sa phase d'application pour trouver des ressources indispensables à la solution des problèmes angoissants auxquels font face nos peuples.

Permettez-moi de rappeler ici que, parmi les objectifs les plus importants inscrits dans la Charte de l'ONU, se trouve la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. La paix et la sécurité internationales comportent, cela va de soi, des préalables politiques. Et parmi ceux-ci, il y a le respect des droits de l'homme, la jouissance des droits civils et politiques, l'instauration de la démocratie, qui suppose la tolérance, le pluralisme d'opinions, qui se traduit dans la création des partis politiques, etc.

C'est vers ces objectifs que le peuple de mon pays s'achemine, après une longue nuit qui nous a éloignés du chemin qui conduit au développement intégral de la personne humaine et de son environnement. Nous pensons donc que si les réformes politiques qui sont en cours dans les pays d'Europe orientale sont porteuses de progrès et d'espoir, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer nos peuples vers la conquête des libertés pour un développement économique et social que nous devons partager, en partenaires égaux, avec les autres citoyens du monde.

M. AL-NASSER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Etant donné que c'est la première déclaration que je fais devant la Commission à la présente session, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la Commission. Ce choix est justifié par le fait que la fraternelle République arabe d'Egypte occupe une place de choix au sein de la communauté internationale. Nous sommes certains que, avec votre riche expérience diplomatique et vos connaissances en la matière, vous vous acquitterez bien de votre mandat, tout comme vous l'avez fait de façon si remarquable dans vos autres activités.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur de l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de la Commission à la dernière session.

M. Al-Nasser (Qatar)

Je tiens également à exprimer notre sincère solidarité avec le noble peuple d'Egypte à la suite du tremblement de terre qui s'est récemment abattu sur lui et présenter les condoléances de ma délégation à l'Egypte soeur pour les victimes de cette calamité, en exprimant l'espoir qu'elle saura surmonter cette malheureuse épreuve et reprendre sa marche vers le progrès et la prospérité.

La détente dans le climat des relations internationales et la fin de l'affrontement entre les deux blocs militaires marquent le début d'une nouvelle ère positive qui aura des incidences directes sur le succès des efforts de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

Ma délégation salue les progrès notables réalisés dans ce sens, ainsi qu'ils sont reflétés par les accords conclus entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et les réductions réciproques de leurs arsenaux nucléaires, annoncés conjointement par eux lors de leur réunion au sommet tenue à Moscou en juin dernier. Cela laisse augurer qu'un traité d'interdiction partielle des essais nucléaires pourrait être conclu dans une période relativement courte, ce qui marquerait un premier pas vers une interdiction complète des essais nucléaires, qui est le meilleur moyen de sauvegarder la sécurité de tous.

M. Al-Nasser (Qatar)

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, ma délégation se félicite de l'adhésion de la République populaire de Chine et de la France au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les membres permanents du Conseil de sécurité sont ainsi devenus parties au Traité et sont liés par ses dispositions. Alors que nous envisageons la prorogation du Traité au cours de la Conférence de prorogation à laquelle doivent participer les parties en 1995, nous ne saurions manquer de souligner que dans notre région névralgique, qui ne manque pas de causes de différend, un Etat refuse obstinément d'adhérer au Traité afin de continuer à être le seul à posséder la capacité nucléaire, et à imposer ainsi sa volonté à tous les autres Etats de la région. Il s'agit d'une forme de terrorisme d'Etat que la communauté internationale ne saurait tolérer.

Le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, dont la Commission est saisie, est une importante réalisation du Comité spécial de la Conférence du désarmement, pour laquelle il doit être félicité. Notre collègue de l'Allemagne, qui a présidé le Comité spécial, a fait un excellent résumé des avantages que présente ce projet de convention lorsqu'il a pris la parole, le 13 octobre, à la Commission. Par conséquent, il est inutile de revenir là-dessus.

Cependant, étant donné la situation délicate et difficile qui prévaut dans la région du Moyen-Orient, et à laquelle je viens de faire allusion, il est pratiquement impossible de traiter du projet de convention sur les armes chimiques isolément d'autres conventions portant sur divers types d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Elles doivent toutes faire l'objet d'un examen simultané. A ce propos, je voudrais rappeler la déclaration qu'a faite ici-même le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Il a souligné l'importance que revêtent le désarmement régional et les mesures destinées à renforcer la confiance entre les Etats de chaque région. A cet égard, le Moyen-Orient occupe une position particulière du fait de la persistance des causes de tension et de la lenteur du processus supposé mener à l'instauration d'une paix juste et globale. Le processus de paix bénéficierait d'un élan positif si les initiatives de désarmement, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, s'étendaient à la région du Moyen-Orient de même qu'aux autres régions du monde.

M. Al-Nasser (Qatar)

L'attitude adoptée uniquement par ce seul Etat de la région, auquel je viens de faire allusion, continue d'être un obstacle qui empêche le parrainage par tous les autres Etats de la région du projet de résolution A/C.1/47/L.1. Il faut en fait que tous les Etats de la région, sans exception et sur un pied d'égalité, acceptent toutes les conventions internationales relatives aux armes de destruction massive.

Il conviendrait de rappeler ici ce qu'a déclaré cette semaine devant la Commission notre collègue, le représentant du Royaume-Uni, lorsqu'il s'est exprimé au nom des Etats de la Communauté européenne. Il a indiqué que la CEE et les Etats membres de la CEE considèrent le désarmement au niveau régional comme une mesure complémentaire des négociations bilatérales et multilatérales, susceptible également de faciliter le désarmement au niveau mondial. La déclaration de la Communauté européenne a clairement souligné que les mesures de désarmement régional diffèrent d'une région à une autre en fonction des circonstances particulières de chaque région. Cependant, certaines considérations fondamentales s'appliquent indifféremment à toutes les régions, la plus importante étant que le désarmement régional devrait se concentrer, principalement, sur les capacités militaires les plus déstabilisantes. Pour ce qui est de la région du Moyen-Orient, cette considération importante s'applique en priorité aux capacités nucléaires qu'un seul Etat de la région possède, Etat qui refuse obstinément jusqu'ici d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et de soumettre ses installations au régime de garanties internationales.

Je me suis référé à la déclaration de la Communauté européenne pour montrer que les réserves concernant le projet de convention sur les armes chimiques ont une justification légitime, reconnue et admise par tous les Etats du monde. Ces réserves ne sont nullement arbitraires ni dénuées de toute justification objective, bien au contraire.

Les Etats arabes, en particulier ceux de la région du Golfe, sont notamment préoccupés par l'élimination totale des armes chimiques, ceci en raison de la menace de l'emploi de ces armes lors des opérations militaires qui ont eu lieu il y a deux ans. Les Etats de la région souhaitent donc se protéger à l'avenir et protéger le monde entier du danger considérable que représente l'emploi d'armes chimiques. Mais l'obstacle auquel j'ai fait

M. Al-Nasser (Qatar)

allusion, à savoir le manque de parité entre les capacités d'un Etat de la région et celles des autres Etats dans le domaine des armes de destruction massive, et le refus dudit Etat de se joindre au cortège des Etats qui, par le monde, s'efforcent sérieusement de limiter les armements nucléaires et chimique, empêche d'égaliser les capacités des Etats de la région dans le domaine des armes non conventionnelles. Il faut espérer que la communauté internationale, incarnée par l'Organisation des Nations Unies, prendra l'initiative d'exhorter tous les Etats de la région à prendre les mesures qui s'imposent pour transformer le Moyen-Orient en une zone exempte de toutes armes de destruction massive.

M. ERDENECHULUUN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite m'associer aux orateurs qui m'ont précédé en vous adressant, Monsieur le Président, à vous qui représentez l'Egypte amie, nos sincères condoléances pour les nombreuses pertes en vies humaines et les dommages matériels considérables causés par le tremblement de terre dont votre pays a été victime au début de cette semaine.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre élection unanime au poste de Président de cette importante commission. Nous sommes convaincus que grâce à votre vaste expérience diplomatique et à votre connaissance des questions qui nous occupent, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du bureau de leur élection.

Je me réjouis tout particulièrement de la présence du Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Berasategui, auxquels je souhaite tout le succès dans l'accomplissement de leurs importantes responsabilités en cette période historique.

La communauté mondiale vit une époque unique et remarquable. Elle est caractérisée par des défis sans précédent et de nouvelles possibilités. Mais, avant toute chose, le moment est venu de repenser les notions et les politiques d'un monde bipolaire et de nous engager dans la recherche commune d'un avenir plus sûr dans le monde multipolaire de l'après-guerre froide. Il est encourageant de noter que la notion sous-jacente de sécurité envisagée comme une conjonction complexe et multiforme d'éléments interdépendants de développement, de démocratie et de désarmement occupe une place de plus en plus importante dans la politique des Etats.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

L'Organisation des Nations Unies apparaît comme le centre d'harmonisation des efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre de façon pacifique et acceptable les conflits actuels et, surtout, pour éliminer les menaces qui risquent de peser sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le rapport du Secrétaire général, Agenda pour la paix, est un document opportun et digne de louanges qui contribue aux aspects conceptuels et pratiques des travaux de l'organisation mondiale face à l'évolution des relations internationales.

Ma délégation espère que le nouvel environnement international qui se dessine permettra à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, de traiter avec une vigueur renouvelée et un sens nouveau de l'urgence et de l'engagement les nombreuses questions à son ordre de jour. Nous sommes encouragés par le fait que la Conférence du désarmement est finalement parvenue, après des années d'efforts inlassables, à achever ses travaux relatifs à une convention sur les armes nucléaires.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ma délégation se propose de faire une déclaration distincte sur le projet de convention sur les armes chimiques plus tard au cours du débat général, mais je voudrais néanmoins féliciter dès maintenant tous ceux qui ont activement participé au succès de celle-ci, notamment le Président du Groupe spécial, l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, pour son dévouement et les qualités qu'il a démontrées en tant que Président. La Convention, à notre avis, renforcerait dans des proportions considérables la paix et la sécurité internationales, non seulement en éliminant des catégories entières d'armes de destruction massive, mais en constituant un tournant et un point de repère dans les efforts futurs de désarmement multilatéral.

Les transformations de l'environnement international de la sécurité semblent avoir quelque peu déplacé la focalisation de l'ordre du jour du désarmement international. Le danger imminent d'un affrontement nucléaire mondial est remplacé de plus en plus par la fragmentation des tensions internationales, et la menace accrue d'une prolifération sauvage et de la diffusion d'armes conventionnelles ainsi que d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs est devenue le problème de sécurité dominant pour un grand nombre de pays. Ceci toutefois laisse toute son importance à la limitation des armes nucléaires, qui est un élément prioritaire de l'ordre du jour du désarmement international, l'élimination de ces armes constituant un objectif central de tous les efforts de désarmement.

Le processus même du désarmement nucléaire lancé par le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) doit donc continuer jusqu'à la signature du Traité de réduction des armements stratégiques (Traité START), dont la ratification par les deux parties semble être imminente.

La Mongolie se félicite de l'accord conclu le 16 juin 1992 entre le Président Bush et le Président Eltsine sur les réductions supplémentaires des arsenaux nucléaires et s'attend à des développements ambitieux dans ce sens à l'avenir.

La désintégration de l'ancienne Union soviétique et les difficultés économiques et sociales des nouveaux Etats indépendants éclairent d'un jour nouveau le danger de prolifération des armes nucléaires, de leur technique et du savoir faire nécessaire à leur fabrication.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Le Protocole de Lisbonne du 23 mai 1992 au Traité START est un événement très important qui augure bien de la paix et de la stabilité du monde et du processus en cours de désarmement nucléaire.

Ma délégation note également avec satisfaction l'intention annoncée par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine d'adhérer au Traité de non-prolifération en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires et attend beaucoup de la mise en oeuvre de cet engagement dans les meilleurs délais.

Pays situé au coeur de l'Asie, la Mongolie regarde avec un vif intérêt les pourparlers bilatéraux entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et se félicite de la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Toutes mesures qui risquent d'être favorables à l'instauration de la confiance dans la région rencontreront le plus grand appui de la part du Gouvernement mongol. Je voudrais souligner ici que les colloques sur l'instauration de la confiance et de la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique qui se sont tenus à Katmandou, Hiroshima et Shanghai sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les pays hôtes, ont permis d'intensifier les échanges de vues et se sont ainsi révélés utiles.

Diverses initiatives prises par les pays d'Amérique latine, à savoir la Déclaration de Carthagène, l'Accord de Mendoza et l'accord entre le Brésil et l'Argentine pour les utilisations exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire, nous rapprochent encore plus du triomphe total du Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Le succès des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga témoigne de l'efficacité de l'approche régionale au développement et à la non-prolifération en particulier. La Mongolie espère que les efforts actuellement en cours pour créer des zones semblables en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique seront encouragés par ces exemples et que les progrès que l'on recherche depuis longtemps seront ainsi rendus possibles.

La situation géopolitique de la Mongolie est unique. Nous n'avons que deux voisins, et ce sont tous les deux des puissances nucléaires. Un troisième pays, qui est un très proche voisin géographique, a également des

M. Erdenechuluun (Mongolie)

armements nucléaires sur son territoire, du moins pour le moment. Dans ces conditions, pour apporter sa contribution à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans la région, la Mongolie a proclamé son territoire zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que l'a déclaré le Président Orchirbat de la Mongolie dans son intervention à l'Assemblée générale le 25 septembre dernier. Nous nous proposons de rechercher des assurances crédibles de la part des Etats nucléaires qu'ils respecteront le statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Mongolie. Nous espérons que les liens d'amitié anciens et l'étroite collaboration que la Mongolie entretient avec ses voisins faciliteront cet effort.

La délégation mongole partage pleinement l'opinion selon laquelle le danger de la prolifération des armes nucléaires constitue aujourd'hui l'un des problèmes de sécurité les plus brûlants. Ma délégation est convaincue que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du système actuel de non-prolifération. C'est pourquoi nous avons toujours été favorables à l'universalité du TNP. Il est encourageant de noter que la Chine et la France ont récemment adhéré au Traité, lui ralliant ainsi tous les Etats dotés d'armes nucléaires. A notre avis, ceci crée une situation qualitativement nouvelle pour le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. La Mongolie, comme beaucoup d'autres pays, propose la reconduction indéfinie du TNP à sa prochaine Conférence d'examen en 1995.

Aux dernières sessions de la Conférence du désarmement aussi bien qu'ici, à la Première Commission, des idées intéressantes ont été proposées pour renforcer le régime de non-prolifération. Certaines délégations ont demandé que le Conseil de sécurité impose des sanctions à tout Etat qui ne respecte pas ses obligations aux termes du Traité. C'est une idée qui, avec d'autres, mérite à notre avis d'être examinée avec soin.

L'un des objectifs prioritaires du désarmement nucléaire est la suspension des essais nucléaires à des fins d'armements. La Mongolie a toujours encouragé la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La conclusion de ce traité serait à notre avis, une contribution importante à la non-prolifération nucléaire envisagée verticalement et horizontalement.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ma délégation se félicite des moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires annoncés par la Fédération de Russie et par la France, ainsi que de la loi votée aux Etats-Unis visant à la réduction de son programme d'essais nucléaires. Nous espérons que cette tendance de procéder à des essais moins fréquents et moins puissants servira d'exemple à d'autres Etats nucléaires, notamment à notre voisin du Sud, et aboutira finalement à la cessation de tous les essais nucléaires.

La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans la poursuite des négociations pour atteindre cet objectif. Malheureusement, la Conférence du désarmement, à sa session de 1992, n'a pas reconstitué le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires tel qu'il était envisagé dans les dispositions de la résolution 46/29 de l'Assemblée générale. A cet égard, nous croyons fermement que la Conférence du désarmement devrait mettre en place un comité spécial doté d'un mandat de négociation.

La Conférence du désarmement examine sa composition, son ordre du jour et ses méthodes de travail dans l'intention de refléter l'évolution de l'environnement international dans ses discussions. Le démarrage de ce travail trouvera compréhension et appui auprès de la délégation mongole.

Nous sommes prêts à participer aux consultations sur cette question importante à cette session de l'Assemblée générale.

La guerre du Golfe et ses séquelles ont montré clairement la menace que représente pour la sécurité internationale l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes conventionnelles. Un bon départ pour les efforts visant à obtenir la transparence en matière d'armements a été donné par l'Assemblée générale l'année dernière en décidant de créer un Registre de l'Organisation des Nations Unies pour les armes conventionnelles. Aujourd'hui, nous notons avec satisfaction que le Registre a été mis en place et qu'un groupe d'experts a présenté un rapport de consensus.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ces efforts ont été utilement complétés par la gamme de directives et de recommandations visant à recueillir une information objective sur les questions militaires, adoptée par la Commission du désarmement à sa session de fond au début de l'année. La Mongolie se félicite de l'issue de la session de la Commission et espère que des progrès semblables seront réalisés à propos d'autres points à l'examen, notamment l'"Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité globale". Parvenir à un consensus sur ce point pourrait se révéler utile pour définir et renforcer le rôle des organisations régionales dans la solution des conflits.

Au cours de la présente session, ma délégation se propose de soumettre un projet de résolution intitulé "Semaine du désarmement". Observée annuellement depuis 1978, la Semaine du désarmement a contribué à éduquer le grand public en ce qui concerne le processus de désarmement et à mobiliser l'opinion publique en faveur des efforts de limitation des armements et de désarmement complets. Je tiens à faire ressortir que, pour contribuer à la rationalisation des procédures et à la simplification des travaux de la Première Commission, ma délégation a pris, il y a trois ans, l'initiative de présenter un projet de résolution à ce sujet à l'Assemblée générale tous les trois ans. Nous envisageons de procéder à un examen critique du projet de résolution après le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi d'émettre le vœu que les membres de la Première Commission apporteront leur plein appui à ce projet de résolution.

M. JAPARIDZE (Géorgie) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que la délégation de la République de Géorgie prend la parole ici, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer notre satisfaction à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Vos talents de diplomate et vos compétences professionnelles sont ainsi reconnus, de même que le rôle éminent que joue votre pays dans le monde.

Permettez-moi également d'exprimer, au nom des dirigeants politiques de la Géorgie, nos sincères condoléances à propos du séisme désastreux qui vient de frapper votre pays.

M. Japaridze (Géorgie)

Voilà quelques jours, la Géorgie tenait des élections parlementaires. M. Edouard Chevardnadze a été élu Président du Parlement géorgien à une majorité écrasante. Après un détour bref et imprévu, le pays est en train de rejoindre la famille des nations civilisées. Nous faisons nos premiers pas dans le chemin de la démocratie. La destination est connue. Toutefois, les caractéristiques actuelles et la nature des réformes devront correspondre aux intérêts nationaux à long terme du pays. Il est donc tout à fait normal d'essayer de définir certains éléments importants de la doctrine géorgienne concernant ses intérêts nationaux. Bien entendu, cette doctrine est actuellement mise au point par le Parlement, le Gouvernement et les académies, et tous ses éléments ne sont pas encore en place. Néanmoins, l'on peut déjà affirmer que les questions de désarmement et de sécurité prendront une signification permanente et durable.

Pourquoi la Géorgie, qui n'a pas elle-même de structures militaires et qui possède très peu d'armements, place-t-elle un tel accent sur le désarmement? Il n'y a aucune réponse à cette question. Sans prétendre entrer dans tous les détails ni être trop général, je vais m'efforcer d'examiner certaines des raisons les plus importantes.

Premièrement, la Géorgie est située dans une des régions les plus explosives du monde, où les intérêts géostratégiques des puissances régionales dominantes sont toujours intervenus et ont fait l'objet de règlements à travers les siècles.

Deuxièmement, la région du Caucase est très proche de deux régions non moins complexes, à savoir les Balkans et le Moyen-Orient.

Troisièmement, la Géorgie et le Caucase en général se trouvent au carrefour des routes commerciales entre l'Asie et l'Europe. Il est essentiel de maintenir la paix et la stabilité dans la région pour permettre l'utilisation de cette route à des fins pacifiques seulement et non comme la porte par où passent les armes, la drogue, etc.

Nous prenons sérieusement en compte tous ces éléments. Notre intérêt stratégique à long terme consiste à édifier une Géorgie qui suivra une politique de neutralité active, dont l'attitude sera amicale et qui mettra au point des relations mutuellement profitables avec les autres pays de la

M. Japaridze (Géorgie)

région et au-delà. En tant que membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Géorgie va tenter d'établir et de maintenir des liens positifs avec les membres des autres organisations régionales et politiques.

Dans le domaine économique, la Géorgie aura pour but d'édifier une économie de libre marché, tâche qui ne sera pas facile à réaliser. Chaque fois que ce sera possible, nous suivrons la politique de la "porte ouverte". Ouvrir notre pays aux investissements étrangers va de pair avec l'accès aux organisations économiques et financières mondiales. C'est d'ailleurs ce qui se passe déjà. Nous sommes membres du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, du système de coopération économique des pays riverains de la mer Noire, etc.

Sur le plan militaire, la Géorgie maintiendra le minimum de forces armées, à savoir les effectifs nécessaires à sa propre défense uniquement. Nous sommes d'accord avec les principes clefs d'aspects de défense qui n'impliquent aucune provocation. Nous n'avons aucune revendication territoriale envers un pays quel qu'il soit, et nous nous attendons au même respect de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale de la part des autres.

Toutefois, des troupes étrangères sont stationnées en Géorgie. Nous proposons d'entamer des pourparlers officiels aussitôt que possible au sujet de leur statut temporaire et du calendrier de leur retrait. La définition de leur statut devrait se fonder sur les pratiques et précédents existant dans le monde, ainsi que les principes du droit international. Nous sommes prêts à partager l'expérience des pays qui ont des bases militaires et des troupes dans d'autres pays, de même que l'expérience de ceux qui ont sur leur territoire des bases étrangères et des troupes d'autres pays.

La question du stationnement des troupes étrangères en Géorgie prend un aspect assez nouveau qui n'est guère traditionnel. L'on sait très bien que, à partir du 1er janvier 1993, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies commenceront à communiquer, pour le Registre des Nations Unies, les informations demandées concernant les armes classiques. La Géorgie a l'intention de communiquer le rapport qui y a trait. Malheureusement, les

M. Japaridze (Géorgie)

troupes déployées en Géorgie, au niveau du commandement supérieur, mènent des affaires de vente d'armements très lucratives, qui ne sont pas portées à la connaissance ni soumises au consentement du Gouvernement de la Géorgie ou du Gouvernement de la Russie. Dans de telles conditions, il est évident que la Géorgie ne saurait être responsable des transferts d'armes à partir de son territoire.

La Géorgie respectera les accords internationaux pertinents et les traités qui créent un réseau de régimes globaux de non-prolifération gouvernant diverses armes, et notamment les armes nucléaires, chimiques, biologiques et, ce qui est le plus vital pour nous, les armes classiques.

Ces éléments de notre doctrine concernant nos intérêts nationaux ne seraient pas complets sans le concept de sécurité nationale et sa place dans le cadre de la sécurité régionale et globale.

Quels sont les éléments principaux de la notion moderne de sécurité et comment les interprétons-nous, nous Géorgiens? Qu'il me soit permis de dire quelques mots à ce propos. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que la sécurité en tant que concept doit être prise dans un nouveau contexte militaire stratégique, politique et socio-économique. De façon générale, on peut qualifier ce contexte de nouvel ordre mondial, dans lequel sont généralement compris la coopération naissante et les partenariats globaux.\*

---

\* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Japaridze (Géorgie)

L'instauration d'un nouvel ordre mondial exigera de la communauté qu'elle fasse montre d'une réelle volonté d'agir à l'unisson et d'un degré d'esprit de consensus encore jamais atteint. Ce ne sera possible que si les pays, grands ou petits, axent leurs actions sur des principes moraux fondamentaux, c'est-à-dire la justice, la paix, le désarmement, la démocratie, le développement, les droits de l'homme, l'autorité de la loi.

Le nouvel ordre mondial devra reposer sur un système de sécurité collective qui, dans le monde moderne, est une notion à multiples facettes. Cet objectif peut et doit s'inscrire dans différentes directions et à différents niveaux. Par exemple, il est de plus en plus évident que la sécurité d'une nation n'est nullement fonction de sa puissance militaire et ne peut être assurée aux dépens des intérêts de sécurité d'autres nations. Il s'agit bien plutôt d'une combinaison complexe de différents facteurs, notamment une économie viable, un libre accès aux marchés mondiaux, un environnement sain et la liberté d'information.

Les questions de sécurité nationale demeurent la clef de voûte de la sécurité internationale et collective. En raison des transformations que connaît le monde, la notion de sécurité nationale évolue et englobe aujourd'hui les responsabilités transnationales qui découlent de l'interdépendance. Par voie de conséquence, la notion de sécurité collective évolue également. Ainsi, la notion de sécurité est de plus en plus associée à des moyens non militaires de dissuasion et de prévention de la guerre. De nos jours, les facteurs politiques, économiques, juridiques, moraux, psychologiques et environnementaux jouent un rôle plus grand dans les éléments militaires de la sécurité. Si le désarmement n'est plus aujourd'hui la question essentielle de sécurité, pourquoi lui accordons-nous une telle importance?

Premièrement, le désarmement continue de jouer un rôle central. Deuxièmement, ce n'est pas tant le désarmement en soi qui nous préoccupe mais bien plutôt les mesures collatérales et d'accompagnement, c'est-à-dire les activités d'après-désarmement. Ces questions montrent à l'évidence que, pour permettre au désarmement de jouer un rôle de premier plan, il est nécessaire de dépasser les objectifs traditionnels de réduction et de destruction des

M. Japaridze (Géorgie)

armes. Ainsi il faudrait réexaminer les anciens conflits et prévenir tout nouveau différend global ou régional grâce à l'introduction de régimes et de mécanismes fondamentalement nouveaux.

Une légère controverse est née à propos des sévères limitations imposées au mécanisme du maintien de la paix internationale. Cette controverse est provoquée par les événements mondiaux. Pour certains, en effet, ce mécanisme ne peut être adapté assez rapidement aux changements en cours. Afin de faire face au rythme des changements, le mécanisme existant peut, dans certains cas, subir une modification limitée; dans d'autres, il doit être appliqué tel quel. Mais en réalité il convient de créer un mécanisme de sécurité complètement nouveau et adapté au nouveau cadre de référence.

Par exemple, dans le domaine du désarmement, nous avons actuellement la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies, le Secrétariat sur les nouvelles armes chimiques, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les structures pertinentes du Traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe; très prochainement, nous pourrions disposer d'une structure de vérification grâce à la Convention sur les armes chimiques. Etant donné que la communauté mondiale commence à s'intéresser à d'autres problèmes relatifs au désarmement, on ne peut exclure la création d'un nouvel organisme qui, avec la participation des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, pourrait contrôler le désarmement nucléaire mondial. On peut également envisager la création d'une nouvelle organisation pour le désarmement classique mondial ou la réduction des transferts d'armes, etc.

Nous assistons donc à une prolifération d'organismes de désarmement. Ces organismes sont coûteux et nécessitent des ressources importantes. Il est peut-être temps d'envisager la création d'une agence mondiale de contrôle des armes et de désarmement. Cette agence globale traiterait tous les domaines du désarmement, des armes de destruction massive au contrôle et à la vérification, aux mesures de renforcement de la confiance et de conversion et, naturellement, fournirait un cadre pour les négociations multilatérales.

Selon nous, une telle organisation pourrait aider l'humanité à se débarrasser des armes et à rapprocher le désarmement de l'objectif de l'"Agenda pour la paix" pour les années 90 et au-delà. La mise en oeuvre de

M. Japaridze (Géorgie)

ce mécanisme de contrôle des armes, du désarmement, du règlement des conflits et du maintien de la paix pourrait susciter un redoublement des efforts à travers le monde. À cet égard, je précise que nous sommes tout à fait favorables à l'idée de la création de centres régionaux pour la prévention des conflits, le règlement des différends et le maintien de la paix. Mais nous voudrions aller plus loin et demandons un nouveau réseau de structures de sécurité régionale qui soient de véritables piliers de la sécurité globale.

Certes, pourquoi limiter a priori le domaine d'activité de telles structures à des tâches spécifiques? Il nous faudrait viser des objectifs plus larges lorsque cela est possible. Par exemple, dans le Caucase, nous pourrions créer une structure de sécurité qui inclurait un mécanisme de consultation, de règlement des différends et de surveillance. Elle pourrait promouvoir l'ouverture et la transparence comme premier pas vers des mesures de renforcement de la confiance sur le plan régional. Cette structure caucasienne pourrait être incorporée au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. D'autres efforts pourraient contribuer à renforcer les régimes régionaux de non-prolifération ou à en créer de nouveaux.

Comme chacun le sait, la perception de la menace a été considérablement modifiée et le risque de guerre est pratiquement inexistant. Cependant, nous ne pouvons parler de paix durable alors que nous sommes tous très conscients des terribles conflits ethniques qui provoquent des milliers de victimes et imposent de douloureuses épreuves à la population civile. Ne devrait-on pas trouver un nouveau cadre efficace pour un désarmement, susceptible de mettre fin à ces conflits? Certes, cela est souhaitable. Outre les moyens qui existent déjà, il nous faudrait en créer d'autres. Par exemple, la réduction et, dans certains cas, l'interdiction complète de transferts d'armes pourraient être efficaces pour régler de façon juste et équitable certains conflits régionaux.

Nous pensons que l'acquisition incontrôlée d'armes, quel que soit l'objectif et quelle que soit l'origine, a toujours fait naître et continue de faire régner les soupçons et de provoquer l'insécurité, quelle soit régionale ou globale. Malheureusement, ce phénomène est très répandu dans diverses parties du monde, y compris dans ma propre région.

M. Japaridze (Géorgie)

De ce point de vue, le Registre des Nations Unies pour les armes conventionnelles est une importante mesure de renforcement de la confiance ainsi qu'un instrument favorisant la transparence et l'ouverture. Cependant, peut-être est-il sérieusement temps d'envisager la création de registres régionaux indépendants ouverts aux membres de la région en question. Il existe sans doute d'autres possibilités.

La réduction des armes nucléaires de la part de la Russie et des Etats-Unis et les résultats fructueux des négociations de Genève sur l'interdiction des armes chimiques ont, sans nul doute, un effet positif tant politique que psychologique sur le reste du monde et ne peuvent qu'engendrer une réaction en chaîne pour la création de mesures de désarmement au niveau régional.

On a beaucoup dit et écrit sur l'importance et l'urgence du désarmement régional. Sans vouloir répéter ici ces arguments, nous voudrions seulement ajouter quelques observations. Il est nécessaire d'adapter les objectifs de contrôle des armes à chaque région. Cela demande, entre autres choses, un engagement plus grand sur les plans juridique, politique et consultatif des Nations Unies dans la négociation d'accords régionaux de sécurité et de désarmement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'Etats Membres situés hors de ces régions. Les Nations Unies devraient également être chargées de renforcer certaines mesures de sécurité au plan régional.

Un des grands problèmes exigeant un réexamen sérieux est celui posé par les doctrines et concepts militaires. Jusqu'à présent, l'attention a été principalement axée sur la mise au point des éléments des conceptions de sécurité défensive. De tels concepts englobent évidemment des éléments de dissuasion minimale. Mais pour positive qu'elle soit, la dissuasion minimale s'appuie sur des armements de destruction massive. Elle ne peut être utilisée que pour prévenir ou faire face à des menaces militaires directes et est pratiquement inutile face à des zones d'instabilité non militaires.

Conjointement aux différents efforts en cours dans le domaine des concepts de sécurité défensive, la communauté des nations pourrait promouvoir des travaux aux fins d'étudier la notion de dissuasion non militaire. La première étape consisterait à identifier les dissuasions non militaires tant positives que négatives.

M. Japaridze (Géorgie)

Encore une remarque avant de terminer ma déclaration : il est dans la nature des choses que les forces armées demeurent un important élément de garantie de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Il s'ensuit que tout mouvement de ces forces à l'intérieur des frontières nationales à des fins défensives est admissible et ne peut être interprété comme une agression ou une occupation. Le droit international, en général, et les accords, conventions et pactes internationaux, en particulier, ne reconnaissent pas la notion d'auto-agression ou d'auto-occupation.

Pourquoi soulevons-nous maintenant cette question? Récemment, en Abkhazie, qui est une des régions de la République de Géorgie, un conflit à connotation sécessionniste a été déclenché par des éléments criminels abkhazes associés à des mercenaires étrangers. Cela s'est produit sous un prétexte, pour dire le moins, très étrange, à savoir le mouvement de troupes géorgiennes qui sont passées d'une zone du pays à une autre. Puisqu'il s'agit d'un événement quotidien dans tous les pays, nous croyons que l'ONU, d'autres organisations internationales et l'opinion publique mondiale devraient adopter une attitude ferme et sans équivoque à l'égard de situations analogues, qui établisse clairement la distinction entre le droit naturel des Etats Membres à la légitime défense et des actes subversifs de formations militaires et paramilitaires illégales qui cherchent à renverser des gouvernements démocratiquement élus.

Beaucoup a été accompli dans le domaine du désarmement depuis deux ans. Il reste encore beaucoup à faire. En effet, l'ordre du jour du désarmement est chargé, mais pour une fois ce n'est pas parce que d'aucuns veulent y inscrire le plus grand nombre possible de points d'importance marginale. Non. Pour la première fois de son histoire, l'ordre du jour a été dicté par les événements eux-mêmes, et pour la première fois, les priorités ont été établies selon la logique intrinsèque de l'évolution de l'humanité.

La séance est levée à 16 h 25.